

ORDRE DU JOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 13 AVRIL 2023

ADMINISTRATION GENERALE

FINANCES LOCALES

1. Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2023
2. Vote des taux de fiscalité directe pour l'année 2023
3. Affectation Provisoire des résultats 2022 par reprise anticipée
4. Vote des budgets primitifs 2023

FONCTION PUBLIQUE

5. Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial de 25/35^e à 24/35^e
6. Régularisation du tableau des effectifs : transformation d'un emploi vacant d'attaché territorial en un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe
7. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

EAU ET ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

8. Autorisation à donner au Président pour signer l'avenant n°4 au marché de prestations de services pour la collecte et le traitement des eaux usées sur le territoire du Grand Chambord : intégration dans le périmètre du marché, de la partie de territoire de Muides-sur-Loire qui se rejette dans la STEP de Saint-Dyé-sur-Loire
9. Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer l'avenant à la convention financière avec la commune de Muides-sur-Loire pour ajouter à leur participation au fonctionnement de la STEP à Saint-Dyé-sur-Loire, la prise en charge de l'avenant n°4 du contrat de prestation d'entretien Maintenance de l'Assainissement collectif de la CCGC

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

10. Exonération de loyers – SARL Boulangerie-pâtisserie CHATELIN – Local 1 rue du Vivier à Tour-en-Sologne

SERVICES A LA POPULATION

ECOLE DE MUSIQUE

11. Adoption des tarifs de l'année scolaire 2023-2024 de l'école de musique intercommunale du Grand Chambord

AUTRES

12. Autorisation à donner à Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) pour signer la convention-cadre Bracieux « Petite Ville de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

RELEVÉ DES DECISIONS DU PRESIDENT